

## POLITIQUE DE LA VILLE

### ELEMENTS RELATIFS A LA PROCHAINE CONTRACTUALISATION « QUARTIERS 2030 »

Note d'informations sur la base des données disponibles (articles issus de différentes sources/pas de communication officielle) – mise à jour début avril 2023

#### Le cadre de la nouvelle contractualisation

La réforme de la politique de la ville entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elle s'inscrit dans le cadre défini par la loi de programmation de la ville et de la cohésion urbaine du 21 02 2014 (dite loi Lamy).

#### La durée du nouveau contrat

Un contrat signé pour la période 2024 – 2030. Une approche en 2 fois 3 ans pour coller au mandat municipal ; bilan intermédiaire permettra de réinterroger les priorités initiales.

#### La géographie prioritaire

L'Etat (au niveau national) travaille actuellement à l'actualisation de la géographie prioritaire. C'est l'INSEE et l'Observatoire National de la Politique de la Ville qui sont mobilisés sur le plan technique.

L'Etat va lancer prochainement la concertation locale autour de la définition des périmètres définitifs des futurs quartiers prioritaires. Les services de l'Etat devraient être mobilisés dans les prochaines semaines dans une logique d'information et de sensibilisation autour de la méthode et des outils. C'est sur cette base qu'ensuite se fera le lien avec les collectivités.

Le prochain zonage de la géographie prioritaire se base à priori sur les mêmes critères que ceux ayant prévalu dans le cadre de la loi du 21 février 2014 : carroyage et critère pauvreté. Toutefois, le ministre a exprimé auprès d'élus une volonté de souplesse dans la discussion pour la définition des périmètres pour intégrer d'éventuelles poches de pauvreté qui seraient extérieures aux quartiers, mais sans pour autant de moyens supplémentaires (les montants alloués seraient toujours calculés sur le périmètre de la géographie identifiée nationalement).

#### La participation citoyenne

Indéniablement c'est un enjeu important pour la prochaine contractualisation dans la suite des enjeux mis en avant dans la loi du 21 février 2014 qui a créé les « contrats de ville » et les « conseils citoyens ».

Comme cela avait été annoncé, Olivier Klein (Ministre délégué chargé de la Ville et du Logement) a lancé le 6 mars 2023 une commission intitulée "Participation citoyenne des quartiers". Elle est composée de 22 personnes et est présidée par Mohamed Mehmache<sup>1</sup>, responsable du collectif [Pas sans nous](#).

*« Je souhaite garantir, à travers cette commission que, dans chaque quartier, les futurs contrats de ville soient le reflet d'une parole partagée des habitants, des associations, des élus... Et que chaque contrat de ville corresponde aux besoins. La politique de la ville relève forcément du sur-mesure. Les besoins ne sont pas les mêmes à Clichy, à Sevran, à Nîmes, à Marseille, à Toulouse ou encore à Mamoudzou dont je reviens à l'instant », déclare Olivier Klein. « La commission est paritaire et dispose de plusieurs collèges d'habitants, d'associations, de professionnels, d'élus et d'un collège d'experts. Après cette première réunion, je ressens une très belle complémentarité entre tous les profils qui la composent, et une forte envie d'avancer »,* indique Olivier Klein.

Le ministre a fixé 3 objectifs à cette commission, qui bénéficiera du soutien logistique et administratif de l'Agence nationale de la cohésion des territoires :

---

<sup>1</sup> Mohamed Mehmache a rédigé avec Marie-Hélène Bacqué un rapport 'Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous' (juillet 2013) : <https://www.vie-publique.fr/rapport/33298-pour-une-reforme-radical-de-la-politique-de-la-ville>. Plus récemment il a organisé, en amont de l'élection présidentielle, une série de rencontres ayant abouti à un manifeste : <https://passansnous.org/wp-content/uploads/2022/03/Manifeste-NQOG-synthe%CC%80se-du-12-mars-3-VprintRV.pdf>.

- Recueillir la parole des habitants « *en veillant à la pluralité de l'expression. (...) Vous proposerez les modalités permettant aux habitants de chaque quartier populaire concerné par les nouveaux contrats de ville de s'exprimer sur les projets concrets qu'ils attendent, d'être force de proposition, d'être écoutés et entendus. Une cartographie des lieux de débats et concertations permettra de mesurer l'ampleur de la mobilisation citoyenne* ».
- Faire connaître et reconnaître la parole des habitants : « *L'expression citoyenne devra se matérialiser dans les priorités opérationnelles arrêtées à partir de 2024 dans chaque contrat de ville* ».
- Intégrer la parole des habitants dans les futurs contrats de ville et s'assurer de sa prise en compte tout au long de la mise en œuvre de la vie des quartiers. « *La commission proposera de nouvelles dispositions législatives pour renouveler les modalités d'association des habitants aux décisions publiques dans les quartiers populaires* ».

La commission est installée pour une durée de 15 mois « *correspondant à l'élaboration des contrats de ville. La commission dans une première phase s'assurera que l'ensemble des réunions sous forme de CNR Conseil national de la refondation - grande consultation publique dans le cadre du CNR lancé par le chef de l'État le 08/09/2022 déconcentrés de quartier donne la parole à tous les habitants, et pas seulement aux happy few habituels. Ensuite, sa mission sera d'examiner comment mettre en place une participation citoyenne renforcée dans les quartiers* », indique Olivier Klein. Pour en savoir plus : [Conseil National de la Refondation](#)

Au niveau des intentions, on peut retenir les points suivants :

- La co-construction des actions, des interventions reste un enjeu majeur (y compris dans la phase de construction de la nouvelle contractualisation). L'enjeu est de prendre en compte les attentes, les problématiques des habitants.
- Pas de « réponse unique ». Les conseils citoyens ne devraient plus être la seule option.
- L'enjeu est de recourir à différentes formes de participation : notamment les « [tables de quartier](#) ».
- Une circulaire qui doit préciser le cadre de la démarche (élaboration en cours / courrier adressé aux préfets début avril informant de cette démarche).

« *Je ne souhaite pas enterrer les conseils citoyens, ceux qui souhaitent continuer d'exercer la participation citoyenne sous cette forme le pourront. Mais nous souhaitons élargir le format à d'autres formes de participation. Cela peut être une table de quartier, une agora citoyenne... Laissons les formes de participation d'habitants se développer pour répondre à leurs problématiques. Les quartiers populaires pourraient même devenir des modèles pour d'autres formes de participation ailleurs* », déclare Olivier Klein.

### Le contenu de la prochaine contractualisation

A plusieurs reprises le Ministre a exprimé le fait qu'il n'y aurait pas de sujets obligatoires (pas de « piliers » comme ce fut le cas dans le cadre du contrat de ville 2014-2023). Pour autant l'Etat mettra en avant un certain nombre d'enjeux, d'orientations qui leur paraissent importants.

Les 4 grands enjeux mis en avant par le Ministre à l'occasion de plusieurs interventions sont les suivants :

- ☛ L'emploi (formation, insertion, emploi et entrepreneuriat)
- ☛ Les transitions (santé, numérique, écologie)
- ☛ L'émancipation (réussite éducative, sport, culture, lutte contre les discriminations)
- ☛ La sécurité (laïcité, citoyenneté, valeurs de la République)

Il s'agit donc à la fois d'élaborer des contrats de projets mobilisant tous les acteurs, à partir de l'expression des habitants et de se donner des priorités resserrées dans le cadre de la construction des futurs contrats en partant des enjeux de chaque territoire et des enjeux nationaux (cf. ci-dessus).

*A l'occasion d'un rdv téléphonique qui a eu lieu le 14 mars 2023 entre Johanna Rolland (Présidente de France Urbaine) et le ministre Olivier Klein elle a souhaité que la préparation des futures contractualisations politique de la ville et de la géographie prioritaire peut être l'occasion d'expérimenter, d'associer davantage les collectivités, d'assurer de la souplesse sur les thématiques prioritaires choisies par les territoires et sur les délimitations administratives des futurs QPV, que la crise sanitaire a violemment percutée. Le ministre Olivier Klein s'est déclaré en phase avec cette approche décentralisée et pragmatique, dans le cadre de la démarche Quartiers 2030 annoncée, durant sa campagne au printemps 2022, par le président de la République.*